

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Du lundi 10 décembre 2018 à 19 h

« Rien ne sert de courir, il faut partir à point. »

*Jean de la Fontaine*

N° 2343

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, à la salle Sommet du Centre communautaire, situé au 387, rue Principale, Stoke, le **lundi 10 décembre 2018 à 19 h.**

Présences : Sièges N° 1 : Mélissa Théberge  
Siège N° 2 : Sylvain Chabot  
Siège N° 3 : Steeves Mathieu  
Siège N° 4 : Lucie Gauthier  
Siège N° 5 : Daniel Dodier  
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Aucune

L'assemblée est présidée par le maire Luc Cayer et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

ORDRE DU JOUR  
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Du lundi 10 décembre 2018 à 19 h

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget 2019 de la Municipalité de Stoke
4. Liste des dépenses incompressibles
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

**1. Ouverture de la séance**

**ATTENDU QUE** le maire a constaté le quorum et la régularité de convocation.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2018-277

**QUE** cette séance soit déclarée ouverte.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que présenté dans l'avis de convocation, lequel a été lu à haute voix.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-278

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que soumis.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 3. Présentation et adoption du budget 2019 de la Municipalité de Stoke

Le responsable du comité des finances, M. Mario Carrier, fait la lecture des documents explicatifs du budget pour l'exercice financier 2019 dont le sommaire se retrouve en **annexe A de la présente résolution** pour en faire partie intégrante, ainsi que du plan triennal d'immobilisations, lequel se retrouve en **annexe B de la présente résolution** pour en faire partie intégrante.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-279

**QUE** les prévisions budgétaires pour l'année 2019 soient adoptées, telles que présentées.

**QUE** le plan triennal d'immobilisation pour l'année 2019 soit adopté tel que présenté.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 4. Liste des dépenses incompressibles

**ATTENDU QUE** le conseil a délégué par règlement à la directrice générale et secrétaire-trésorière, le pouvoir d'autoriser des dépenses dites incompressibles lesquelles figurent sur la liste jointe en **annexe C** de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU QUE** l'autorisation accordée fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière indiquant qu'il y a pour cette fin des crédits suffisants;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil un rapport des comptes de façon mensuelle;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-280

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière le pouvoir de payer les dépenses dites incompressibles conformément à la liste du budget final remise à chaque membre du conseil;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière peut transférer l'excédent de tout crédit disponible d'un poste budgétaire à un autre à l'intérieur d'une même fonction pour payer toute dépense dont l'estimation s'avère insuffisante. Le transfert de crédit d'une fonction à une autre est approuvé par résolution à une session du conseil subséquente.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 5. Période de questions

Pas de public.

### 6. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu que la séance soit levée à 19 h 12.

Rés. 2018-281

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Luc Cayer  
Maire

Sara Line Laroche  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.*

Luc Cayer  
Maire

**ANNEXE A**  
**RÉSOLUTION 2018-279**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Taxes	2 670 485,00 \$	Administration générale	524 172,00 \$
Paieiment tenant lieu de taxes	19 864,00 \$	Sécurité publique	532 140,00 \$
Transferts	128 002,00 \$	Voirie et transport	918 698,00 \$
Services rendus	51 360,00 \$	Hygiène du milieu	310 544,00 \$
Imposition de droits	125 400,00 \$	Aménagement, urbanisme et environnement	213 427,00 \$
Intérêts	12 000,00 \$	Loisirs et culture	262 432,00 \$
Autres revenus	8 000,00 \$	Frais de financement	26 246,00 \$
—	—	Remboursement de dettes à long terme	164 452,00 \$
—	—	Activités d'investissement	63 000,00 \$
<b>Total des recettes</b>	<b><u>3 015 111,00 \$</u></b>	<b>Total des dépenses</b>	<b><u>3 015 111,00 \$</u></b>

**ANNEXE B**  
**RÉSOLUTION 2018-279**

**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**  
**2019-2020-2021**

**Chemins et rues priorisées**

- Rechargement de chemins gravelés emphase sur les chemins : 3<sup>e</sup> rang Est, 4<sup>e</sup> rang et 5<sup>e</sup> rang Ouest et chemin du Lac\*;
- Réhabilitation en profondeur : rue Leboeuf, chemin du Lac, Côte de l'Église, rue des Mésanges, 2<sup>e</sup> rang et 3<sup>e</sup> rang Ouest\*;
- Changement de ponceau chemin Saint-Laurent\*;
- Amélioration locative : le bureau municipal, le garage, la caserne, le Centre communautaire et la patinoire\*;
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de réduction des résidus domestiques et de collecte des matières organiques;
- Nouvelle image de la municipalité (signalisation) – en cours.

\*Certains travaux nécessitent l'approbation du MAMOT et MTQ (Programme RIRL et TECQ) ou l'obtention de subventions.

**ANNEXE C**  
**RÉSOLUTION 2018-280**

**LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES**

**CERTIFICAT DE CREDIT**

Certificat de crédits suffisants pour les dépenses incompressibles prévues au budget 2019.

**ADMINISTRATION**

Rémunération du maire et des conseillers  
Allocation maire et conseillers  
Cotisations de l'employeur  
Rémunération direction générale et personnel administratif  
Cotisations de l'employeur  
Fournitures de bureau  
Frais de poste

Téléphone/internet  
Électricité/huile à chauffage  
Vérification  
Assurances  
Quote-part MRC

#### SÉCURITE PUBLIQUE

Services payés à d'autres municipalités  
Police  
Immatriculation des véhicules  
Téléphone/Internet  
Contrat de service SPA  
Service 9-1-1

#### TRANSPORT

Rémunération du directeur des travaux publics et des employés de voirie et d'entretien  
Cotisations employeur  
Électricité/Huile à chauffage  
Téléphone/Internet  
Enlèvement de la neige  
Éclairage des rues  
Transport adapté (Trans-Appel inc.)

#### HYGIÈNE DU MILIEU

Collecte des ordures  
Enfouissement des déchets  
Cueillettes matières recyclables

#### URBANISME

Rémunération inspecteur municipal  
Cotisations employeur  
Participation OMH  
Quote-part urbanisme (MRC)

#### LOISIRS ET CULTURE

Rémunération employés SAE et coordonnatrice en loisirs  
Cotisations employeur  
Salaires entretien  
Téléphone/Internet  
Bibliothèque Centrale Estrie (CRSBPE)  
Électricité/Huile à chauffage

#### AUTRES DÉPENSES

Frais de banque  
Capital et intérêt sur Règlements d'emprunt financés

*Je, Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie par la présente qu'il y a les crédits budgétaires suffisants pour les dépenses projetées par le Conseil, pour l'année 2019.*

Sara Line Laroche  
Directrice générale et secrétaire-trésorière